ACIDE PHOSPORIQUE: risque d'explosion par contact avec nitrométhane. Peut réagir dangereusement avec alcalis et sodium bore hydrure.

!2.1. <ondi ions **F** é,i er.
Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

!2.3. Ma i=res incom'a i#les.
ACIDE PHOSPORIQUE: métaux, alcalis forts, aldéhyde, sulfures et peroxydes.

!2.0. **5**rodui s de décom'osi ion dan%ereu-.
Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

ACIDE PHOSPORIQUE: oxyde de phosphore.

!!. In"orma ions o-icolo%i?ues.

!!.!. In"orma ions sur les e""e s o-icolo%i?ues.
Ce produit est corrosif et cause des brûlures sur la couche superficielle de la peau avec rougeurs, chaleur et sensation de brûlure. Dans les cas les plus graves des véscicules causent une forte sensation de brûlure et douleur. A contact avec les yeux ce produit cause des lésions graves et peut provoquer opacité de la cornée, lésion de l'iris, coloration irréversible des yeux. Les eventuelles vapeurs de ce produit sont corrosives pour l'appareil respiratoire et peuvent provoquer un oedème pulmonaire dont les symptômes se manifestent parfois seulement après quelques heures. Les symptômes d'exposition peuvent comprendre: sensation de brûlure, toux, respiration astmathique, laryngite, souffle court, céphalée, nausée, vomissement. L'ingestion peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage, vomissement, diarrhée, oedème, enflure du larynx et par conséquent étouffement. Il peut se vérifier aussi qu'un trait gastro-intestinal soit perforé.

ACIDE PHOSPORIQUE

LD50 (Oral):	1530 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation):	> 0,85 mg/l/1h Rat
LD50 (Dermal):	2740 mg/kg Rabbit

!(. In"orma ions écolo%i?ues.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

!(.!. To-ici é.
Informations non disponibles.

!(.(. **5**ersis ance e dé%rada#ili é.
Informations non disponibles.

!(.. **5**o en iel de #ioaccumula ion.
Informations non disponibles.

!(.1. Mo#ili é dans le sol.
Informations non disponibles.

!(.3. Résul a s des é,alua ions **5**BT e **,5,**B.
Informations non disponibles.

!(.0. Au res e""e s né"as es.
Informations non disponibles.

!.. <onsidéra ions rela i,es **F** l'élimina ion.

!..!. Mé hodes de rai emen des déche s.
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect

Mentions de danger:

@.!1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

5(01	Se laver . . . soigneusement après manipulation.
5(:2	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
5.2185.12	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
5.!2	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
5123	Garder sous clef.

<on ien A	ACIDE PHOSPORIQUE

(... Au res dan%ers.

Informations non disponibles.

.. <om'osi ion$in"orma ions sur les com'osan s.

..!. Su#s ances.

Informations non pertinentes.

..(. Mélan%es.

<on enuA

Iden i"ica ion.	<onc. B.	<lassi"ica ion 04$31:$<**.	<lassi"ica ion !(4($(22: 6<L57.
A<ID* 5@OS5ORIC)*			
CAS. 7664-38-2	50 - 54	C R34, Note B	Skin Corr. 1B H314, Note B
CE. 231-633-2			
INDEX. 015-011-00-6			

T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environment(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

1. 5remiers secours.

1.!. Descri' ion des 'remiers secours.
YEUX: laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
PEAU: se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.
Appeler immédiatement le médecin. Laver séparément les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle, appeler immédiatement le médecin.
INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissement seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

1.(. 5rinci'au- s+m' Dmes e e""e sE ai%us e di""érés.
Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

1.. Indica ion des é,en uels soins médicau- immédia s e rai emen s 'ar iculiers nécessaires.
Informations non disponibles.

3. Mesures de lu e con re l&incendie.

3.!. Mo+ens d&e- inc ion.
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

3.(. Dan%ers 'ar iculiers résul an de la su#s ance ou du mélan%e.
DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

3... <onseils au- 'om'iers.
INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

0. Mesures **F** 'rendre en cas de dis'ersion acciden elle.

0.**!**. **5**récau ions indi,iduelles É é**?**ui'emen de 'ro ec ion e 'rocédures d&ur%ence.
Veiller à faire usage de dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

0.**(**. **5**récau ions 'our la 'ro ec ion de l&en,ironnemen .
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées. Diluer abondamment à l'aide d'eau après récupération du produit.

0... Mé hodes e ma ériel de con"inemen e de ne o**+**a%e.
Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

0.**1**. Ré"érences e au res sec ions.
D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

4. Mani'ula ion e s oc**G**a%e.

4.**!**. **5**récau ions **F** 'rendre 'our une mani'ula ion sans dan%er.
Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

4.**(**. **<**ondi ions d&un s oc**G**a%e s**H**r**E** **+** com'ris d&é,en uelles incom'a i#ili és.
Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

4... **)** ilisa ion6s7 "inale6s7 'ar iculi=re6s7.
Informations non disponibles.

:. **<**on r**D**les de l&e-'osi ion$'ro ec ion indi,iduelle.

:.**!**. **5**aram= res de con r**D**le.

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
ACIDE PHOSPORIQUE	TLV-ACGIH		1		3		
	TLV	B	1		2		
	TLV	CH	1		2		
	OEL	EU	1		2		
	VLEP	F	1		2		

:.**(**. **<**on r**D**les de l&e-'osi ion.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVA, butyle, fluoroélastomère ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.
PROTECTION DES YEUX
Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).
PROTECTION DE LA PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type E ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).
Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

9. 5ro'rié és 'h+si?ues e chimi?ues.

9.!. In"orma ions sur les 'ro'rié és 'h+si?ues e chimi?ues essen ielles.

Etat Physique		liquide
Couleur		rouge
Odeur		caractéristique
Seuil d'odeur.		Non disponible.
pH.		Non disponible.
Point de fusion ou de congélation.		Non disponible.
Point initial d'ébullition.		Non disponible.
Intervalle d'ébullition.		Non disponible.
Point d'inflammabilité.	>	60 °C.
Vitesse d'évaporation		Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz		Non disponible.
Limite infer.d'inflammab.		Non disponible.
Limite super.d'inflammab.		Non disponible.
limite infer.d'explosion.		Non disponible.
Limite super.d'explosion.		Non disponible.
Pression de la vapeur.		Non disponible.
Densité de la vapeur		Non disponible.
Poids speciphique.		1,282 Kg/l
Solubilité		soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau		Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.		Non disponible.
Température de décomposition.		Non disponible.
Viscosité		Non disponible.
Propriétés comburantes		Non disponible.

9.(. Au res in"orma ions.

Informations non disponibles.

!2. S a#ili é e réac i,i é.

!2.!. Réac i,i é.
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres sibstances dans les conditions normales d'utilisation.

ACIDE PHOSPORIQUE: se décompose aux températures supérieures à 200°C.

!2.(. S a#ili é chimi?ue.
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

!2.. 5ossi#ili é de réac ions dan%ereuses.
Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.

ACIDE PHOSPORIQUE: risque d'explosion par contact avec nitrométhane. Peut réagir dangereusement avec alcalis et sodium bore hydrure.

!2.1. <ondi ions **F** é,i er.
Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

!2.3. Ma i=res incom'a i#les.
ACIDE PHOSPORIQUE: métaux, alcalis forts, aldéhyde, sulfures et peroxydes.

!2.0. **5**rodui s de décom'osi ion dan%ereu-.
Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

ACIDE PHOSPORIQUE: oxyde de phosphore.

!!. In"orma ions o-icolo%i?ues.

!!.!. In"orma ions sur les e""e s o-icolo%i?ues.
Ce produit est corrosif et cause des brûlures sur la couche superficielle de la peau avec rougeurs, chaleur et sensation de brûlure. Dans les cas les plus graves des véscicules causent une forte sensation de brûlure et douleur. A contact avec les yeux ce produit cause des lésions graves et peut provoquer opacité de la cornée, lésion de l'iris, coloration irréversible des yeux. Les eventuelles vapeurs de ce produit sont corrosives pour l'appareil respiratoire et peuvent provoquer un oedème pulmonaire dont les symptômes se manifestent parfois seulement après quelques heures. Les symptômes d'exposition peuvent comprendre: sensation de brûlure, toux, respiration astmathique, laryngite, souffle court, céphalée, nausée, vomissement. L'ingestion peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage, vomissement, diarrhée, oedème, enflure du larynx et par conséquent étouffement. Il peut se vérifier aussi qu'un trait gastro-intestinal soit perforé.

ACIDE PHOSPORIQUE

LD50 (Oral):	1530 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation):	> 0,85 mg/l/1h Rat
LD50 (Dermal):	2740 mg/kg Rabbit

!(. In"orma ions écolo%i?ues.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

!(.!. To-ici é.
Informations non disponibles.

!(.(. **5**ersis ance e dé%rada#ili é.
Informations non disponibles.

!(.. **5**o en iel de #ioaccumula ion.
Informations non disponibles.

!(.1. Mo#ili é dans le sol.
Informations non disponibles.

!(.3. Résul a s des é,alua ions **5**BT e **,5,**B.
Informations non disponibles.

!(.0. Au res e""e s né"as es.
Informations non disponibles.

!.. <onsidéra ions rela i,es **F** l&élimina ion.

!..!. Mé hodes de rai emen des déche s.
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

!1. In"orma ions rela i,es au rans'or .

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.
Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réacitons dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Trans'or rou ier e 'ar chemin de "erA

Classe ADR/RID:	8	UN:	1805
Packing Group:	III		
Etiquette:	8		
Nr. Kemler:	80		
Limited Quantity.	5 L		
Code de restriction en tunnels.	(E)		
Proper Shipping Name:	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION		



Trans'or 'ar mer 6mari ime7.

Classe IMO:	8	UN:	1805
Packing Group:	III		
Label:	8		
EMS:	F-A, S-B		
Marine Pollutant.	NO		
Proper Shipping Name:	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION		



Trans'or 'ar a,ionA

IATA:	8	UN:	1805
Packing Group:	III		
Label:	8		
Cargo:			
Mode d'emballage:	856	Quantitè maximale:	60 L
Pass.:			
Mode d'emballage:	852	Quantitè maximale:	5 L
Instructions particulières:	A3		
Proper Shipping Name:	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION		



!3. In"orma ions ré%lemen aires.

!3.!. Ré%lemen a ions$lé%isla ion 'ar iculi=res F la su#s ance ou au mélan%e en ma i=re de sécuri é de san é e d&en,ironnemen .

Catégorie Seveso. Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.
Produit.
Point. 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).
Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).
Aucune.

Contrôles sanitaires.
Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

!3.(. >,alua ion de la sécuri é chimi?ue.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

!0. Au res in"orma ions.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

SGin <orr. !B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
@.!1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R.1	PROVOQUE DES BRÛLURES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
13. Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des mofidications ont été apportées aux sections suivantes:
01 / 03 / 09.